



Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Numéro de mai 2002

L'escargot qui flotte

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADHF-F
LE JEUDI 30 MAI A 20H30
SUR LE BATEAU « ALTERNAT »
STATIONNÉ RIVE DROITE
PORT DE BERCY (Au niveau du POPB, Bétons de Paris)
(Sandwichs et boissons prévus)**

Pensez à vous mettre à jour de vos cotisations, les activités de l'ADHF-F ne peuvent fonctionner que grâce à vous et l'année 2001 fut en baisse très sensible. (Tout juste 100 cotisations cette année pour 250 en 2000 et 300 en 1999)

POUR 2002, cotisation : 10 Euros

Dans ce numéro :

Assemblée Générale	p 1
Des projets	p 2
Commission consultative	p 3
Réunion liste d'attente	p 4
Histoire d'eau	p 5
Annonces	P 6

L'association, c'est toi !!

Ceux qui étaient à l'AG 2001 (le 10 mai), ont apprécié les multiples informations données. Ils ont demandé qu'elles soient publiées. Certains étaient d'accord pour s'y associer. Et l'eau s'écoule, coule, coule.....Ohé! ..du Bateau..Help!....

L'Association, c'est toi, c'est nous,
Elle sera ce qu'on en fera.

Le bureau a toujours besoin de vous pour qu'elle vive.

Venez à l'AG soutenir ses projets :

- Un vide Tabernacles
- Une plaquette d'informations
- Une fête?.....

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Le point sur l'année écoulée :

Que s'est-il passé depuis notre dernière AG (le 10/05/2001)? à l'ADHF.F et dans nos relations avec les administrations?

Nous avons annoncé, ce soir là le départ de Bernard Coutel, non remplacé depuis.

Nous avons évoqué les difficultés à obtenir la réunion de la commission consultative alors que de nombreux problèmes restaient en suspens. (Permis de Navigation, Liste d'attente, R2, Création de places, eaux usées, facturation VNF...).

Aucun de ces dossiers n'a avancé. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de difficultés majeures concernant tels ou tels adhérents. En tout cas pas de manière à mobiliser les troupes. La participation aux réunions s'en est ressentie (AG et CA) et le moral des membres du bureau aussi.

Nous avons finalement décidé :

De profiter de cette période de calme relatif dans les discussions pour faire autre chose: projet vide tabernacles et plaquette d'informations.

D'insister encore et encore pour nommer un interlocuteur remplaçant B. Coutel et obtenir une réunion de la commission consultative.

Nous avons fini par avoir différents rendez-vous : Commission consultative et réunion sur la liste d'attente en avril puis une réunion avec la Commission de Surveillance en juin.

VIDE-TABERNACLE

Synonyme de vide-grenier. Votre bureau se propose d'organiser après la rentrée scolaire de septembre 2002 une manifestation dans Paris intra-muros, ouverte à tous ceux qui veulent troquer, vendre, échanger : matériel, décoration, agrès, éventuellement mécanique.

L'esprit qui préside à cette manifestation n'est évidemment pas l'argent, mais la volonté de créer un deuxième rendez-vous d'automne, après celui de la Pentecôte sur l'île Robinson, des amateurs de navigation intérieure ou d'antiquités ; un lieu où chacun pourra faire bénéficier de son expérience. A ce jour, ce vide-tabernacle est prévu en plein air, mais nous avons bon espoir de trouver également un lieu couvert qui faciliterait l'organisation sur un weekend.

La mobilisation de chacun permettra la réussite de cet événement.

Renseignements : A. Carlier – tél : 06 88 84 47 92

UNE PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Beaucoup d'adhérents demandent des informations et beaucoup se trouvent confrontés aux exigences de certains subdivisionnaires qui interprètent les textes à leur manière. D'où l'idée de réaliser une plaquette faisant le point sur tout ce qui concerne la réglementation bateau logement. Il s'agit de rédiger un document qui soit le plus complet possible faisant apparaître ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas et qui deviendra un document de référence.

Quelle forme prendra-t-il ? Nous y avons déjà travaillé. A poursuivre avec ceux qui se joindront à nous le plus rapidement possible.

Nouveaux horaires des écluses suite aux 35 heures

<u>Secteur au départ de Paris</u>	<u>Jours de fermeture</u>	<u>Du lundi au vendredi</u>	<u>le samedi et le dimanche</u>	<u>Régulation</u>
La Marne de St Maurice à Créteil	1 janvier - Pâques - 1 Mai 14 Juillet - 11 novembre 25 décembre	7h-12h 12h20-19h	8h-12h30 13h30-18h30	19h-20h sauf samedi dimanche
La Marne de St maur à St Jean	Idem	8h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-18h	non
La Seine écluses de Suresnes	Idem	7h - 19h plus le samedi	8h-12h30/13h30-18h30 uniquement dimanche	6h-7h/19h-24h sauf samedi dimanche
La Seine de Bougival à Amfreville	Idem	7h - 19h	7h - 19h	19h - 7h
La Seine Port à l'Anglais à Marolles	Idem	7h-12h 12h20-19h plus le samedi	8h-12h30 13h30-18h30 uniquement dimanche	19h20-21h sauf samedi dimanche

COMMISSION CONSULTATIVE DU 4 MARS 2002

Bateaux Logements

PAP et VNF

Nouvelles brèves et contexte.

Mr Leblanc, Directeur Général du PAP et Directeur Régional de VNF décide de déléguer ses fonctions relatives à la concertation avec les associations de bateaux logements à Mr Morin Directeur des activités transports et action commerciale du PAP.

Mr. Coutel a quitté ses fonctions pour rejoindre les effectifs de la Ville de Paris. Sa fonction d'interlocuteur unique pour tous les problèmes liés aux bateaux logements est actuellement en cours de réorganisation et n'est donc plus assurée.

La Commission de concertation ne s'est réunie qu'une fois le 4 Mars 2002 à la demande insistante des membres du Bureau de l'ADHF-F et de C. Duguet inquiet de voir changer, voir disparaître les organes, les hommes, les fonctions qui avaient permis jusqu'alors d'élaborer un règlement des anciens litiges et de développer une concertation positive.

PV de la commission du 4 Mars.

Nouvelle organisation – VNF / Port Autonome de Paris.

-Port Autonome et VNF veulent éviter les chevauchements de compétences et les doubles casquettes.

-Mise en place d'une gestion de proximité – soit 5 agences portuaires pour le Port Autonome de Paris et 4 arrondissements avec leurs subdivisions sur la Direction Interrégionale d'Ile de France.

-Dans ce cadre les fonctions de Mr Coutel seront donc assurées

-par le responsable territorial géographiquement compétent pour les questions propres à une zone (conventions, stationnement, amarrages, branchements, navigation etc.)

-par des services fonctionnels de PAP et VNF pour les questions générales – (règlements certificat de bateaux, commission de sécurité, etc.)..Mr Pons pour VNF et Mr Villepoux pour le PAP

Les associations expriment donc leur crainte de voir se reconstituer des baronnies de fait avec leurs lectures des textes et usages spécifiques. Elles soulignent le risque de rompre l'unicité des règlements et conventions mises en place ces dernières années.

Gestion des emplacements et liste d'attente

La logique d'une liste unique pour les domaines de PAP et VNF reste normalement acquis. Par contre il

est nécessaire d'ajuster les modalités de gestion des dossiers. A noter que pour l'attribution des places Mr Villepoux fait état d'un cahier des prescriptions architecturales en vigueur depuis 1999. Les associations s'étonnent de voir sous ce biais réintroduire les questions d'esthétiques. Elles soulignent que celles-ci sont subjectives et peuvent conduire à l'arbitraire.

Création de zones et aménagements de zones de stationnement

De fin 2002 à fin 2003.

Création de 6 emplacements à Alfortville et étude d'une zone sur Athis Mons.

Amélioration d'anciennes places – Saint Maur : 9, Javel Bas : 12, Austerlitz : 6

Questions diverses

Doublantes

L'annexe 2 du décret du 17 Mars 1988 n'interdisant pas la pose de doublantes, il y a lieu de considérer qu'elle est autorisée. Dont acte doit être communiqué aux experts par la Commission de Surveillance et notifié noir sur blanc dans le règlement bateau logement.

Fond béton

Les associations demandent qu'il soit précisé que les fonds béton coulés avant 1997 peuvent être maintenus en place

Installations de gaz

La vérification tous les trois ans n'existe pas dans le règlement et ne doit donc pas être appliquée.

Eaux usées

Des études sont en cours mais il n'y a toujours pas de solution agréée à ce sujet.

Élagages des arbres sur les berges

Il est à la charge des subdivisions de VNF s'il y a danger sur le domaine public fluvial ou obstacle à la navigation. Sur le domaine communal, c'est la Commune qui doit intervenir.

Crues

Il est évoqué le cas de crue centennale (type 1910) – Il apparaît que des réflexions soient souhaitables dans chaque circonscription territoriale pour évoquer les dispositions à prendre pour les bateaux logements.

Écluses – Heures d'ouverture

Mise en place des 35 heures engendre des adaptations locales qui n'auront pas de solution sans recrutement. (Voir tableau page 2)

Des modifications locales d'horaires sont possibles.

LISTE D'ATTENTE

Créée en 1995 et gérée par VNF, la liste d'attente est à nouveau un sujet qui mérite réflexion, car la direction de VNF souhaite une décentralisation de sa gestion. L'ADHF-F a soumis un texte à M. Vilpoux, délégué par VNF, aux fins d'une organisation simple et unique.

1/ Principe

La liste d'attente a pour objectif de gérer de façon équitable et organisée l'accès aux emplacements disponibles en Ile de France.

Dans son principe, elle doit intégrer le respect de la réglementation existante, et la mise en conformité des bateaux. Pour l'égalité d'accès entre usagers, à des emplacements disponibles, il est nécessaire qu'il n'existe qu'une seule liste d'attente et que sa gestion soit centralisée.

2/ Inscription

Les candidats à une place en Ile de France doivent s'inscrire sur la liste d'attente ouverte auprès des services .. (à définir) .. dès qu'ils ont connaissance de leur besoin d'emplacement. Cette inscription se fait au nom de la personne, et n'est pas dépendante de la possession d'un bateau au moment de son dépôt.

3/ Forme

L'inscription se fait par lettre recommandée ou directement dans les locaux de l'organisme gestionnaire contre récépissé. L'inscription doit porter en clair la longueur de l'emplacement demandé, et la ou les zones géographiques souhaitées.

Si l'organisme prévoit un formulaire, il sera admis que sont recevables toutes les inscriptions sur papier libre portant les deux éléments évoqués précédemment.

4/ Validité

L'inscription est valable pour une durée de un an à compter de la confirmation de l'organisme, et le renouvellement doit se faire par acte volontaire du candidat.

5/ Libération d'un emplacement

Lorsqu'une place se libère, l'organisme gestionnaire est tenu d'en avvertir, par lettre recommandée, l'inscrit confirmé le plus ancien pour l'espace géographique considéré.

A défaut de réponse dans un délai d'un mois ou si ce dernier ne peut présenter un certificat de bateau en règle, l'emplacement sera proposé au suivant de la liste d'attente.

6/ Cas particulier

Les bateaux munis d'un certificat de bateau dont l'emplacement régulièrement autorisé a été supprimé pour des raisons conformes à l'intérêt général domaine public, seront prioritaires pour l'attribution de l'emplacement disponible. Seront également prioritaires les bateaux autorisés souhaitant changer de place et régulièrement inscrite sur la liste d'attente.

7/ Information

Les associations représentatives pourront consulter la liste d'attente sur simple demande.

Il restera à déterminer entre les parties, comment organiser la publicité de cette liste d'attente, et l'information de chaque inscrit sur la place qu'il occupe sur la liste.

plus stricte faisant montre notamment :

- a) d'une gestion en trois secteurs : Paris-Seine, aval Paris Seine et Oise, Amont Paris (Seine et Marne), pour les bateaux placés qui souhaitent changer de place, les bateaux non placés au dossier complet et les dossiers incomplets avec ou sans bateau ; soit 9 listes délocalisées qui nous semblent d'une gestion fort compliquée et non adaptée
- b) le texte mentionne également que ledit bateau, qui fait l'objet d'un dossier au nom du propriétaire, doit remplir l'ensemble des conditions de conformité. Alors que faire des dossiers " sans bateau " ?
- c) la place accordée au propriétaire du bateau est assujettie au fait que celui-ci doit être à jour du paiement de ses redevances, ce qui pose le problème du non-règlement dû à de mauvaises facturations déjà dénoncées par l'ADHF (une commission paritaire étudiera les cas litigieux).
- d) enfin, les critères esthétiques du bateau devant répondre aux cahiers des prescriptions architecturales et paysagères laissent la place, vous l'avez bien compris, à toute forme de subjectivité.

Lors de notre dernière réunion du 8 avril 2002, le bureau, associé dans cette démarche avec Seine 92, a marqué son désaccord sur les points cités plus haut.

Durant cette réunion, notre interlocuteur a accepté nos arguments et a décidé de se rapprocher de la rédaction déjà soumise par l'ADHF et plus spécialement :

- a) Sa centralisation et sa gestion sera communiquée aux subdivisions des trois zones par l'administration de VNF.
- b) Elle sera consultable auprès de Mme Olivier du Port Autonome.
- c) Le dossier de demande, quelque soit son état d'avancement, gardera le numéro de son enregistrement.
- d) Le document définitif sera joint à chaque demande d'inscription sur la liste d'attente.
- e) Si la place proposée ne convient pas à l'intéressé, celui-ci ne sera pas sanctionné par l'absence d'une autre proposition.
- f) Le renouvellement de la demande sera réclamé par l'administration chaque année au mois de décembre.

Au jour où nous mettons sous presse, nous n'avons pas reçu de la part de M. Vilpoux, le procès-verbal de cette réunion, gageons que celui-ci soit aussi proche de ce que nous avons entendu.

Dans sa réponse, l'administration propose un texte

UNE PETITE HISTOIRE D'EAU

Il faut commencer par le début, sinon l'histoire que j'ai envie de partager avec vous, personne ne la lira, car qui a envie de lire un exposé sur des problèmes d'assurance quand tout va bien ?

Donc :

Nous sommes en été 67 à Aix en Provence et la vie est belle. Pierre devait partir au service militaire et m'avait cherché toute la nuit avant son départ pour s'expliquer avec moi. Il ne m'a heureusement pas trouvé et l'objet de notre désir, nommé Christine, a épousé quelqu'un d'autre.

20 ans plus tard, je me promène à quelques encablures de la Tour Eiffel, sur les bords de la Seine, afin de récupérer un morceau de fer rouillé qui était à mes yeux un élément indispensable à l'amélioration de mon 38m50 "Connexus" récemment acheté. Les quais à Paris étaient encore ce délicieux "no mans land" que certains d'entre vous ont connu avant l'arrivée en masse de ces « promène-couillons ». Mais voilà, le terrain était déjà occupé par un monsieur bourru et son attitude indiquait que l'objet avait déjà trouvé preneur. Je m'approche prudemment et voilà... Pierre. Nous découvrons avec stupéfaction qu'il est mon voisin de péniche. Il me montre son bateau "Fiducia" et me présente son épouse Nouche, une femme charmante, qui lui avait amené en dot un chat portant quand même mon prénom !

Retrouvailles, des dîners sur nos bateaux. Plus tard, il gardait le mien quand je parlais au Mexique et moi le sien quand il parlait en Inde. Ainsi passait le temps, et un jour Pierre a eu un très grand problème et je lui ai acheté son bateau. Après quelques péripéties "Fiducia" a fini à coup du "Connexus".

En bref et dans le désordre : j'y ai élevé mon fils, je l'ai prêté à des amis et j'y ai énormément travaillé afin de l'améliorer. La vie de bateau quoi. Le 7 décembre 2000, je décide sans aucune raison de mettre toutes mes lettres et photos de famille etc. au garde meuble. Un mois plus tard, dimanche 7 janvier 2001 à 10h30, une barge chargée de 1800 T de ciment dérive dans le bassin de la Tour Eiffel et après avoir menacé de tuer une bonne demi-douzaine de familles, s'écrase sur mon "Fiducia" et le coule en genre 30 secondes. Je n'y étais pas pour des raisons que je ne vous raconterai pas, mais vous comprendrez que je m'en félicite.

La barge a trois voies d'eau, elle est en travers du pont de Bir Hakeim, si elle va au fond, l'eau monte de plusieurs mètres dans l'heure et le ciment va prendre. Police de tous bords, pompiers, des journalistes, la télé... ; un touriste anglais a pris des photos de l'impact digne d'une double page dans Paris Match et me les offre gracieusement sans faire attention à un petit merdeux qui veut les lui acheter au prix fort. A 1 heure du matin, je me mets à trembler et vais trembler comme ça, tous les jours un peu, pendant un mois ou deux. Le lendemain à 9h30 rentre un nouvel ami

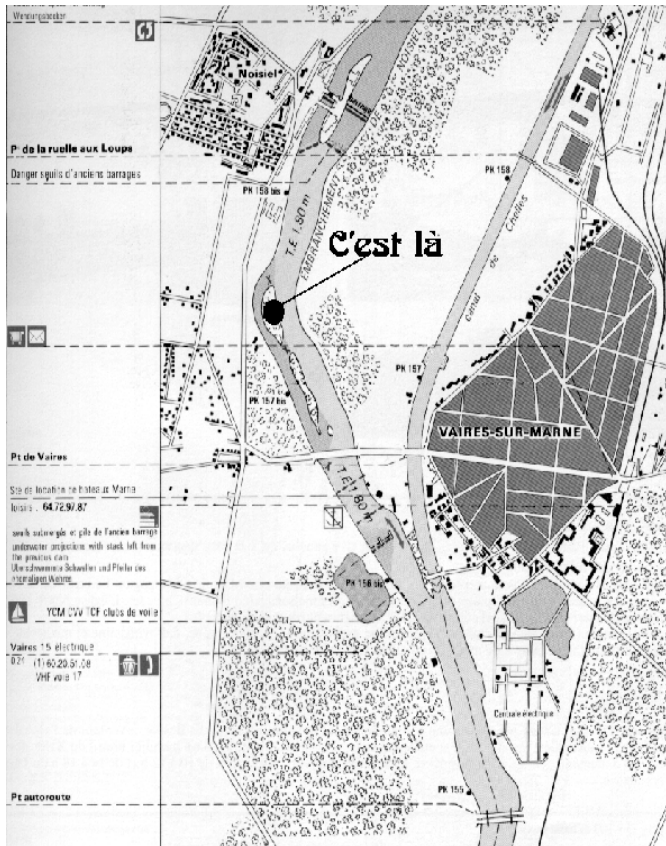
dans ma vie, l'expert d'assuré, Dominique Charpentier.

Vous ne savez pas ce que c'est qu'un expert d'assuré, eh bien, moi je ne le savais pas non plus et c'est pourtant toute la différence. Vous pensez peut-être comme moi qu'en cas de pépin, votre courtier va vous guider à travers les méandres des assurances pour vous protéger des méchants loups. Ca, c'est comme de penser que le commercial qui vous avait vendu ces placements sûrs à 15 % va vous retrouver votre fortune après le crash boursier. Ou alors, vous vous dites que ce seront sûrement les experts des compagnies d'assurances respectives qui vont arranger ça, en bonne intelligence, comme un accident de voiture. Par exemple, qu'est-ce qui se passe si votre adversaire est, disons comme ça au hasard, la Compagnie Française de Transport, et que toutes ses barges et pousseurs sont assurés à la même compagnie d'assurance que vous ? Vous m'avez compris, il faut un drôle de fortiche pour vous sortir de là. Son credo est simple : ce ne sont pas les assurances qui paient mal, mais les assurés qui ne savent pas demander. Saviez-vous par exemple qu'à défaut de photos ou factures de votre charmant intérieur, trois signatures de témoins suffisent pour authentifier votre inventaire ? Ou encore, un méchant tiers vous a foutu en l'air votre timonerie que vous venez de retaper à grands frais ; vous êtes en recours et non pas sous le pont Henri IV un soir de 14 juillet, vous n'êtes plus soumis au droit d'assurance voulant dire des taux de vétusté applicable de 20, 30 voir 40 %, mais en droit commun avec une valeur de remplacement à neuf. Cela n'est pas du tout la même chose.

... et puis, il y a le retirement. Sur les conseils du vénérable et vénéré fondateur de l'ADHF, Xavier Esslinck, sans qui nous ne serions pas peinard sur nos péniches aujourd'hui, j'ai pris des notes pendant ces longs mois d'attente et d'angoisse. Des conflits insondables entre experts, sociétés de retirement et assureurs, qui se côtoient toute l'année, empêchent tout processus rationnel de prise de décision et leur relecture me rappelle un certain Kafka. Cela risque donc de prendre pas mal de votre temps précieux. Là aussi, l'expert d'assuré s'en occupera et vous expliquera de quoi ça cause.

Par ailleurs, Dominique Charpentier s'est penché sur nos contrats et ne les trouve pas du tout à son goût. Si vous voulez en savoir plus, voici ses coordonnées : Dominique Charpentier – Expert - Conseil Indépendant - Tél/fax : 01 47 88 28 74

Jimmy Giebeler – Votre voisin de péniche



WEEK-END DE PENTECOTE

Les 18,19 et 20 mai

Rendez-vous sur l'île Robinson dès le samedi soir pour la grande fête annuelle des bateaux.

A la sortie du canal de Chelles, après l'écluse de Vaires (VHF 17), demi-tour et redescendez la Marne jusqu'à la première île.

(ATTENTION aux horaires)

Accès possible par la terre sur la rive gauche de la Marne entre le pont de Vaires et la chocolaterie Menier, à la hauteur du club de kayak.

Mettez les moteurs en route, amenez votre bonne humeur, vos amis, vos victuailles et venez nous rejoindre, la place ne manque pas.

28, 29 et 30 juin

Festival de jazz à Samois sur Seine sur l'île du Berceau

En bateau :

Remonter la Seine jusqu'à Samois, l'île du Berceau est la deuxième que vous rencontrez. Neuf heures de navigation depuis Paris. L'amarrage se fait sur l'île.

En voiture :

Autoroute A6, sortie Fontainebleau. A Fontainebleau, prendre direction « Provins » jusqu'au pont de Valvins. Avant le pont, suivre la Seine à gauche jusqu'à Samois.

En train :

Paris Gare de Lyon, descendre à Fontainebleau/Avon. Une navette gratuite assure la liaison de la gare à Samois

BALEINIÈRE



A

VENDRE

Bateau en bois, longueur 8m, type baleinière, fabriqué en Red Cédar en 1945 pour l'armée US. Motorisation RENAULT COUACH MARINE

30 CV Diesel in-board.

Cabine 1 couchette double.

Immatriculation mer 5^{ème} catégorie.

Tél: 01-45-92-11-24

Visible en région parisienne.